

**COMPTE – RENDU et ADDENDA**  
Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève  
Église Sainte-Geneviève  
Lundi 26 juillet 2021 à 15 h 00

**Objet : Suites à donner à la lettre de Patrick-André Lavoie du 20 juillet (ANNEXE « A » et pour comprendre celle-ci, les ANNEXES « B » à « F »)**

**Participants :** Jean Gauvin, président; Florent Gagné, Mario Vézina, Daniel Alard, Denis Carrier, Rosaire Pelletier (Invitation de dernière minute à quelques membres du Comité)

**1. Mot de bienvenu par Jean Gauvin, président**

Merci à vous d'être là. Mettons l'accent sur l'objet de notre rencontre, soit les suites à donner aux propositions de Patrick-André Lavoie et plus spécifiquement à son rappel du 20 juillet d'avoir une rencontre de précision. Pour ma part, j'attire l'attention sur la proposition de Denis Carrier à l'effet d'avoir une coopérative de solidarité sociale pour prendre en charge notre projet de gérer l'utilisation de notre église.

**2. Les échanges de Rosaire Pelletier avec Jean-Luc Lavoie**

D'emblée Rosaire Pelletier nous partage ses échanges avec Jean-Luc Lavoie, nouveau marguillier. Il en ressort trois points :

- a. Sainte-Geneviève est toujours dans la liste des églises excédentaires. Saint-Louis-de-France a été vendu 2 750 000\$. Son évaluation était de 5 245 000\$, dont le terrain de 4 090 000\$. L'église Notre-Dame-de-Foy a aussi été vendue et la transaction devrait se conclure bientôt. Le 20 juin, elle a été désacralisée. On ne connaît pas le montant de la vente, mais son évaluation municipale est de 2 215 000\$, dont le terrain de 1 655 000\$.
- b. On procède maintenant à l'évaluation des travaux à effectuer dans chacune des églises. Il n'y aurait pas de travaux majeurs à effectuer à Sainte-Geneviève comparativement à d'autres, comme Saint-Jean-Baptiste et Saint-Yves. L'évaluation municipale de l'église Sainte-Geneviève est de 3 060 000\$, dont le terrain de 2 405 000\$.
- c. L'église Sainte-Geneviève ne serait pas en vente à court terme. Rosaire Pelletier a fait valoir que la communauté de Sainte-Geneviève avait payé son église, la réfection de son toit, l'achat de son orgue, etc. Rosaire Pelletier invitera Jean-Luc Lavoie à partager des informations avec Jean Gauvin.

**3. Denis Carrier propose une coopérative de solidarité sociale**

Denis Carrier explique et détaille ce qu'est une coopérative de solidarité sociale. (ANNEXE « G ») Elle serait un bon instrument pour prendre possession du lieu de culte, des locaux qui logent les organismes communau-

taires qui font de la pastorale sociale, des terrains contigus et bénéficier des revenus de la location du clocher qui sert de support pour les antennes de communication pour les réseaux cellulaires. En complément, la coopérative de solidarité pourrait servir d'assise pour développer du logement social.

Ça serait un bon moyen d'intéresser, particulièrement les organismes présents, à rayonner sur place et d'être des pôles d'attraction.

4. **Florent Gagné** penche aussi pour une coopérative de solidarité sociale qui entreprendrait une consultation auprès des paroissiens et des utilisateurs afin d'obtenir leur énergie et leur accessibilité au développement du site. On continue à rêver à mille et un projets, mais rien n'immerge significativement. On identifie les embûches facilement, mais il n'y a pas de ressources qui accepteraient de s'y dévouer.
5. **Daniel Allard** voit l'utilisation d'une coopérative de solidarité sociale, mais, préalablement, il faut choisir des projets que Patrick-André Lavoie nous aidera à mener à terme tout en consultant le quartier. Il voit aussi une démarche à réaliser immédiatement avec la Courtepointe, soit leur directrice générale et quelques membres de leur conseil d'administration pour s'assurer de leur adhésion à une coopérative de solidarité sociale. Il a déjà entrepris ce défrichage avec Denis Carrier. De plus, rappelons-nous que Patrick-André Lavoie nous a demandé de rêver et de ces rêves, il nous a présenté des choix à faire que nous ne lui avons pas encore signifiés. Il est précisé que pour le moment, Patrick-André Lavoie n'a pas parlé d'honoraires, car sa rétribution est basée sur le processus de financement que l'on devra obtenir et gérer.
6. **Mario Vézina** repartage sommairement son analyse (voir compte-rendu du 5 juillet à l'annexe « J ») de la situation en indiquant qu'il faudra penser à du logement pour couvrir les frais d'exploitation des activités spirituelles. Malgré que nous sommes conscients que les paroissiens ne veulent pas perdre leur église et son activité, leur contribution financière ne peut supporter un tel immeuble s'ils doivent supporter une part importante des frais centraux de la grande paroisse. De plus les organismes, devant l'insécurité de l'utilisation adéquate de leurs locaux, cherchent à se relocaliser. Enfin, tout projet, dans l'état actuel des choses, devra inclure de l'habitation, même si l'accessibilité sociale était faible.

## 7. Questions financières

Selon des données de 2018,

Selon les données reçues:			
2018	Édifice	Culte	Total
Revenus	71 249,81	95 567,45	166 817,26
Dépenses	(26 507,95)	(159 557,69)	(186 065,64)
Résultat	44 741,86	(63 990,24)	(19 248,38)
			(11,5%)
Selon une estimation des frais centraux:			
2018	Édifice	Culte	Total
Revenus	71 249,81	88 940,19	160 190,00
Dépenses	(26 507,95)	(92 638,17)	(119 146,12)
Résultat	44 741,86	(3 697,98)	41 043,88
			25,6%

(Notes : Édifice : c'est le presbytère et le stationnement.

Frais centraux : Coûts de l'administration centrale répartis sur la base des revenus)

Informations complémentaires sur les loyers :

**Contrats annuels de location en 2018**

	<u>Mois</u>	<u>An</u>
La Courtepointe	918,00 \$	11 016,00 \$
La Maison des Grands-Parents	820,00 \$	9 840,00 \$
Chantelait	719,00 \$	8 628,00 \$
Popote Roulante Laval	68,00 \$	816,00 \$
Télus	833,33 \$	9 999,96 \$
Vidéotron	963,02 \$	11 556,24 \$
Al-Anon	25,00 \$	300,00 \$
Ville de Québec		<u>17 787,54 \$</u>
<b>Total</b>		<u><u>69 943,74 \$</u></u>

**8. Actions**

- a. Denis Carrier et Daniel Allard peuvent-ils aller plus loin dans leurs explorations d'une adhésion de la Courtepointe à une coopération de solidarité sociale ?
- b. Suivi avec l'assemblée de fabrique sur l'échange que nous avons eu avec eux.
  - i. Le **Comité** avait indiqué : ... Nous solliciterons sous peu une rencontre avec vous pour vous présenter le fruit des réflexions issues de la concertation des paroissiens mobilisés sur cet enjeu et sur l'analyse des options qui pourraient voir le jour. (Annexe «H»)
  - ii. La **Fabrique** avait répondu : ... Vous parlez d'une rencontre dans votre lettre. Nous serons des plus heureux d'y participer, de préférence en "présentiel" (à défaut d'un meilleur mot). Toutefois, considérant la pandémie, l'arrivée prochaine du nouveau curé et les travaux sur le regroupement pastoral, nous aimerions reporter de quelques mois cette rencontre. (Annexe «I»)
- c. État de situation à Robert-André Lavoie :
  - i. On ne parvient pas à faire unanimité autour d'un projet.
  - ii. On tourne en rond. On a besoin d'un support pour préparer nos rencontres et un animateur lors de ces rencontres pour arriver à des décisions dans un temps acceptable.

## ADDENDA

### **PROJET :**

**Création d'une coopérative de solidarité sociale en vue d'acquérir l'église et son terrain pour en faire profiter la communauté, ses organismes, les paroissiens et les diverses clientèles intéressées. (Voir les ANNEXES « K » et suivantes)**

Demande sera faite à Robert-André Lavoie pour nous aider dans cette démarche.

**Note de Patrick-André Lavoie du 20 juillet à Mario Vézina**

Bonjour,

Bien reçu. J'aurais quelques questions pour compléter le portrait que je me fais de votre souhait.

Est-ce qu'on pourrait prévoir une rencontre dans la semaine prochaine ou la suivante?

Peut-être 1h00 soit à 15h00 ou à 16h00 si on reprend la formule des précédents échanges.

Merci et bonne journée.

Salutations,

**Note de Mario Vézina du 17 juillet à Patrick-André Lavoie**

Bonjour M. Lavoie,

Je tente de donner suite à la requête de M. Gauvin.

Le 5 juillet, nous avons eu une rencontre de notre comité. Malgré la période estivale, 10 personnes étaient présentes et d'autres c'étaient excusées.

Certains avaient analysé en détail votre rapport et d'autres un peu moins. Certains s'attendaient à une étude détaillée de celui-ci en équipe. Le temps nous a manqué, mais l'intérêt est toujours là et pourrait se résumer par le point 5 du compte-rendu:

**i. Précisons ce que les paroissiens veulent afin que Patrick-André nous aide à le réaliser.**

**1. Enrichir la pastorale sociale et spirituelle, tout en gardant les installations actuelles, et, si nécessaire, avoir de l'habitation, tant ce faire ce peu, pour couvrir ses frais et élargir l'activité communautaire.**

**ii. Allons un peu plus loin avec la Courtepointe, pour concrétiser leur acceptabilité d'une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l'église.**

### **Note de Patrick-André du 16 juillet à Jean Gauvin**

Bonjour monsieur Gauvin,

Je suis content que les notes aient été utiles.

Pour la rencontre, vous me direz si je comprends bien, souhaitez-vous que je prévois une rencontre via Zoom avec les mêmes personnes que précédemment?

Salutations,

**ANNEXE « D »**

### **Note de Jean Gauvin à Patrick-André en date du 24 juin**

Bonjour monsieur Lavoie,

J'ai bien reçu votre courriel et pris connaissance du contenu de chacun des tableaux que vous avez préparés avec minutie et très grande compétence. Je crois que vous avez su synthétiser l'ensemble de nos réflexions et nous exposer clairement les facteurs positifs et négatifs à considérer aux fins d'arrêter notre choix sur 1, 2 ou 3 projets à soumettre éventuellement, d'abord à nos membres, ensuite à la Fabrique. Je vous en félicite et vous en remercie.

La prochaine étape m'apparaît devoir être une rencontre des membres du comité et l'analyse des divers tableaux afin d'en arriver enfin à un consensus sur un choix de projets. J'espère qu'une telle rencontre pourra être tenue, malgré la période estivale, dans un avenir assez rapproché.

En effet, les orientations du Diocèse de Québec, en ce qui concerne notamment les églises réparties sur le territoire de Ste-Foy, Cap-Rouge, St-Augustin, Ste-Catherine, seraient de se départir de plusieurs d'entre elles à plus ou moins brève échéance afin d'en arriver à en conserver au culte que quelques-unes, sinon qu'une seule, d'ici possiblement quelque 5 à 10 ans, considérant la nouvelle organisation de l'administration des services religieux sur ce territoire conçue et décidée depuis janvier par l'archevêché.

Salutations et bonnes vacances,

**ANNEXE « E »**

### **Note de Patrick-André Lavoie à Jean Gauvin en date du 22 juin**

Bonjour messieurs,

Je vous écris à vous, car je n'ai pas eu de retour depuis mon dernier courriel.

Est-ce que c'étaient les renseignements transmis étaient pertinents ou nous n'avons bien ciblé le besoin?

Est-ce qu'on se prévoit une prochaine rencontre avec le comité.

Je serai en vacances prochainement, mais je serai disponible par la suite pour un appel ou une rencontre.

Salutations,

**ANNEXE « F »**

**Note de Patrick-André Lavoie aux membres du comité en date du 15 juin**

Bonjour,

Tel que convenu, nous vous faisons suivre nos notes sur le sommaire de ce que nous avons retenu au fil des discussions et quelques éléments sur d'autres questionnements qui devraient faire partie de vos échanges (suivant l'expérience sur d'autres projets).

Ça ne se veut pas être une étude sur les possibilités ou une revue de littérature sur ce qui s'est fait précédemment, mais un outil pour vous permettre (comme discuter lors de la dernière rencontre) de sélection/éliminer des options/idées pour arriver à un ou quelques propositions plus formelles et concrètes. Vous verrez aussi qu'il reste des éléments sur lesquels nous avons moins de renseignements ou comparables et donc souhaitons en rediscuter et recourir à vos expériences sur le sujet (voir en rouge).

Nous vous suggérons de tenir une rencontre ensuite pour repasser les questionnements et en sélectionner / éliminer et à la fin arriver à 1, 2 ou 3 propositions concrètes de projet pour discussion avec un groupe plus large.

Si cela vous convient, je vous ferai suivre un sondage pour trouver la date de la prochaine rencontre.

Salutations,

Voir, ci-joint, ledit projet :

## Notes – Questionnements

PROJET : **ACL-0XXXX**

Date : 2021-06-15

### **COMITÉ DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE**

3180 Avenue d'Amours

Québec (Québec) G1X 2V9

#### **À l'attention des membres du comité de travail sur la sauvegarde**

#### **INTRODUCTION**

De façon préliminaire, nous avons tenté de regrouper et noter les principaux questionnements et options soulevés / possibles pour mettre en valeur l'immeuble. C'est possible que certaines options soient d'office rejetées selon votre vision et vos orientations, mais elles auront été soulevées tout de même. Nous ne prétendons pas faire un sommaire exhaustif de toutes les possibilités, mais contribuer à structurer la réflexion du comité dans l'objectif qu'il puisse avancer vers la prochaine étape.

Précision : ce sommaire ne peut être utilisé ou modifié par l'Organisme ou transmis à un tiers sans l'autorisation écrite préalable de SOSACO.

#### **PLANS D'AFFAIRES**

Dans plusieurs options, il vous faudra monter une sorte de plan d'affaires. Dépendamment si vous développer sous la forme d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif, nous connaissons des partenaires qui pourront vous accompagner dans cette rédaction. S'il y a une partie résidentielle, celle-ci sera autosuffisante puisque des programmes existent déjà pour ce type de développement. Pour une partie non-résidentielle, il faudra plus tricoter, mais ce n'est pas de l'inconnu.



SOSACO offre dans ses services l'appui pour effectuer les études de viabilité selon les options. Quelques éléments à garder en tête :

- Lorsqu'on modifie l'usage d'un immeuble, il y aura probablement de la mise aux normes, certains éléments, mêmes fonctionnels, devront peut-être être modifiés pour répondre aux normes en vigueur.
- Il apparaît que tout projet devra être intéressant au niveau financier pour le vendeur (paroisse).
- Ces projets sont des marathons plus que des sprints, il y aura des étapes à franchir et beaucoup d'intervenants.

## QUELQUES SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES

### ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Principal moteur de la création de nouvelles unités d'habitation abordables et sociales au Québec depuis plus de 20 ans. [http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis\\_quebec.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis_quebec.html)

### COINVESTISSEMENT – SCHL

Une opportunité intéressante depuis quelques années est offerte par ce programme fédéral en habitation, car il est possible que le financement de la SCHL assume une part importante des coûts pour la partie non-résidentielle si on montre bien la relation entre les services offerts par les organismes aux habitants des logements. Il faudra être très proactif sur ce point (SOSACO vous guidera pour cet aspect). On pourrait par exemple évaluer le pourcentage d'affaires des organismes provenant des habitants du ou des immeubles... à explorer et détailler.

Le programme pourrait aussi être utilisé sans la participation d'AccèsLogis pour créer des logements abordables, mais c'est plus difficile et dépend beaucoup de la clientèle visée par le projet d'habitation.

### AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Un programme qu'administre Investissement Québec s'adresserait au type d'immeuble envisagé, mais ce sera à voir avec les critères de la nouvelle mouture 2020-2025 : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dimmobilisation-en-entrepreneuriat-collectif-piec/>. Notamment, l'organisme porteur doit exister depuis au moins 2 ans et ses revenus doivent être composés d'au moins 40% de revenus autonomes.

Il existe aussi d'autres programmes dédiés au patrimoine religieux comme celui-ci : <https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/programme> (merci à madame Tanguay pour la référence) à explorer.

Enfin, tout projet communautaire pourra faire l'objet d'une campagne de financement et/ou de sollicitation auprès des élus des deux paliers de gouvernement et de la communauté en général. Cependant, il faut être conscient que ce genre de collecte est souvent complémentaire plutôt que principale dans les sources de financement.

## USAGES

Notes issues des notes de la tempête d'idées de janvier 2019 prise par Daniel Allard notamment et nos derniers échanges :

<b>Habitation</b>	<p><u>Avantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes existants et rodés. Ressources financières importantes pour la construction / rénovation.</li> <li>- Locataires réguliers « sûrs » (grands besoins)</li> </ul> <p><u>Désavantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes très normés.</li> <li>- Délais</li> </ul>
<b>Locaux d'organismes</b>	<p><u>Avantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiels locataires réguliers.</li> <li>- Peut être attrayant par rapport à certains locaux surtout si on peut offrir l'accessibilité universelle.</li> </ul> <p><u>Désavantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de programmes pour la construction/rénovation</li> <li>- Parfois, les locaux comparables sont très abordables donc difficile de rentabiliser des projets d'acquisition-rénovation sans participation importante de subvention, de même que les opérations courantes post-travaux considérant l'entretien et un fonds de prévoyance adéquat.</li> </ul>
<b>Location de salles</b>	<p><u>Avantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet certaines synergies si par exemple événements spirituels (cérémonie ou autres) dans l'espace de culte, l'après-cérémonie peut être offert dans le même immeuble.</li> </ul>

	<u>Désavantages</u> - Beaucoup d'offres sur le marché - Revenus en dents de scie
<b>Centre funéraire / autres cérémonies laïques ex. mariages</b>	Y en a-t-il beaucoup déjà à proximité ? À voir si des entreprises seraient intéressées (coopérative funéraire des Deux-Rives ?) <u>Avantages</u> - Apporte de l'achalandage pour le service de location de salle et possiblement pour le lieu de culte. <u>Désavantages</u> - Il faudra trouver un partenaire déjà existant dans ce domaine pour le funéraire.
	-
<b>Maison de la musique et du son</b>	Est-ce qu'on a des comparables ? Comment voyez-vous « l'animation de la maison » ? <u>Avantages</u> - <u>Désavantages</u> -
<b>Maison des mots - débats</b>	Est-ce qu'on a des comparables ? Comment voyez-vous « l'animation de la maison » ? <u>Avantages</u> - <u>Désavantages</u> -
<b>Pastorale enfantine</b>	Est-ce que ça générerait des revenus ?
<b>Annexe du centre Claude-Allard</b>	À voir avec la Ville si besoin, celle-ci est souvent assez autonome, mais s'inscrire en partenaire me semble intéressant comme idée.
<b>Agriculture urbaine et jardins communautaires</b>	Revenus ou dépenses en net ?

<b>Toit solaire avec autopartage</b>	Beaucoup de revenus ?
<b>Garage entrepôt-partage</b>	Y a-t-il déjà un garage ?
<b>Lieu de refuge d'urgence officiel pour la sécurité publique</b>	Ça existe déjà ailleurs ? Y a-t-il un modèle, est-ce que ça se monétise ?
<b>Offrir du stationnement</b>	Dépendamment des options

#### AVENIR DE L'IMMEUBLE

Le tableau suivant présente quelques éléments sur les avantages et inconvénients des intervenants selon certaines options de disposition du site.

Intervenant	Vente partie du site	Vente de tout le site	Emphytéose
Paroisse <sup>1</sup>	<u>Avantages</u> - Somme à l'achat (Possibilité de rente ou de versements multiples aussi mais tant qu'à vendre, autant ramasser le prix ?). - Mécanisme simple - Permet de conserver le lieu de culte tel quel pour une période plus ou moins longue ? - Partage de certains coûts ? Ex. déneigement.  <u>Désavantages</u> - Potentiellement moins attrayant pour un acheteur si plus petit ?	<u>Avantages</u> - Somme à l'achat (Possibilité de rente ou de versements multiples aussi mais tant qu'à vendre, autant ramasser le prix ?). - Mécanisme simple	<u>Avantages</u> - Rente annuelle ou mensuelle - À prévoir la remise de l'immeuble à la paroisse ou de la propriété (terrain) à l'organisme après 75 ou 99 ans.  <u>Désavantages</u> - Pression en fin de bail pour une cession gratuite ou avec un rabais ou pour conclure un nouveau bail vu la nature des activités à caractères sociaux poursuivis.

<sup>1</sup> Mot utilisé pour désigner le propriétaire du site dans le présent document.

Organisme <sup>2</sup>	<u>Avantages</u> - Mécanisme simple  <u>Désavantages</u> - Possiblement entente à conclure pour certains éléments communs entretien/gestion du site ?	<u>Avantages</u> - Mécanisme simple  <u>Désavantages</u> -	<u>Avantages</u> - Peut réduire les coûts initiaux  <u>Désavantages</u> - Formule moins appréciée par la SHQ et son mandataire – La Ville de Québec, il faudra convaincre. - Empêche la mise en garantie de l'immeuble à l'approche de la fin de l'emphytéose donc empêche d'emprunter (par exemple dans les 10 à 12 ans avant la fin de l'emphytéose selon expérience récente). - Si le mécanisme prévoit que l'immeuble retourne à la paroisse, l'organisme perd donc son immeuble à fin du bail.
------------------------	---	--	---

### DÉVELOPPEMENT PAR UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES

Le projet pourrait être porté par un organisme ou coopérative qui regrouperait en son sein plusieurs missions et clientèles directement ou regrouper des organismes qui eux desserviraient leurs clientèles.

Ci-dessous dans l'expression « non-résidentielle », nous entendons toute option hors habitation, comme locaux d'organismes, locaux pour services funéraires, etc.

<sup>2</sup> Organisme, coopérative ou coopérative de solidarité.

<b>Option A</b> Un organisme acquiert et loue pour toute clientèle	<b>Option B</b> Deux organismes, un pour le résidentiel et un pour le non résidentiel	<b>Option C</b> Pas de vente, la paroisse loue à des organismes selon les croquis proposés par des membres du groupe.
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente du terrain /immeuble et assujettissement au régime de la copropriété</li> <li>- Une division cadastrale (un condo ou fraction) pour la partie résidentielle et un pour la partie non-résidentielle. Obligation du programme AccèsLogis Québec en habitation.</li> <li>- L'organisme loue des locaux autant que des logements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente du terrain/immeuble et assujettissement au régime de la copropriété</li> <li>- Vente de la fraction dédiée à la partie résidentielle à une coopérative ou OBNL existante ou à créer.</li> <li>- Vente de la fraction non résidentielle à une coopérative ou OBNL à créer.</li> </ul>	
<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualise le risque dans une certaine mesure bien que la partie résidentielle soit autosuffisante.</li> </ul>	<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifie la gestion immobilière, un CA par usage et un syndicat de copropriété pour les éléments communs.</li> </ul>	<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux revenus récurrents pour la paroisse</li> </ul>
<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si c'est une coopérative avec une partie résidentielle, la majorité du CA devra être composé de membres-locataires.</li> <li>- Possibilité de développement « d'esprits</li> </ul>	<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de développement « d'esprits de clocher »</li> <li>- Certaines déséconomies d'échelle à avoir deux organismes.</li> </ul>	<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts de transformation</li> <li>- Ne règle pas l'enjeu d'une disposition subséquente</li> <li>- Gestion supplémentaire</li> </ul>

de clocher » entre les clientèles qui partageront certains coûts en commun.		
---	--	--

### GESTION IMMOBILIÈRE

Un des enjeux à considérer est aussi la gestion et la gouvernance du projet proposé. Que ce soit l'option A ou B, dans le cas d'une acquisition, la/les nouvelle/s entités auront à gérer des locataires (résidentiels et/ou non-résidentiels), de l'entretien, des finances, etc. Nous vous recommanderons de conclure une entente avec un organisme qui offre de l'aide à la gestion (les organismes comme nous -les GRT- et les fédérations de coopératives ou d'OBNL offrent ce type de services) pour la première année voir les cinq premières pour de l'accompagnement dans l'approvisionnement des nouvelles tâches administratives et de comptabilité qu'imposeront la gestion de logements et/ou d'espaces non résidentiels ainsi que la reddition de compte auprès des différentes instances subventionnaires et prêteurs. Il sera possible aussi d'avoir des contrats de services pour des éléments particuliers comme les suivis à la régie du logement par exemple ou la gestion de l'entretien. D'office, notre accompagnement à la réalisation comprend une année d'aide à la gestion. Aussi, selon le type et l'ampleur du projet, il faudra ou non envisager d'avoir des ressources à l'interne.

Maintenant pour la structure administrative comme tel :

Options A	Option B	Option C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat de copropriété</li> <li>- Un seul organisme propriétaire des deux fractions en copropriété.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat de copropriété</li> <li>- Un organisme en habitation propriétaire de la partie résidentielle</li> <li>- Un organisme propriétaire de la partie non résidentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme actuellement, tout est la propriété de la paroisse.</li> </ul>
<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes de plus grande taille.</li> </ul>	<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarté dans les objectifs pour chaque clientèle.</li> <li>- Pour une partie habitation, possibilité de trouver une</li> </ul>	<u>Avantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de changements à effectuer</li> </ul>

	coopérative ou organisme d'habitation déjà existant comme partenaire.	
<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'enjeu au niveau de la gouvernance si plusieurs clientèles à servir.</li> <li>- Possibilité de développement « d'esprits de clocher » entre les clientèles qui partageront tous les coûts en commun.</li> </ul>	<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination supplémentaire puisque trois CA : un pour le syndicat et un pour chaque organisme.</li> <li>- Possibilité de développement « d'esprits de clocher » entre les clientèles qui partageront tous les coûts en commun.</li> </ul>	<u>Désavantages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de travail plus lourde ?</li> <li>- Nécessite un goût entrepreneurial et investissement de temps / fonds pour développer l'offre actuelle.</li> <li>- Ne semble pas cadrer dans le plan directeur immobilier.</li> </ul>

**TENURES – TABLEAU COMPARATIF**

<b>HLM</b>	<b>OBNL</b>	<b>COOPÉRATIVES</b>	<b>COOP. DE SOLIDARITÉ</b>
Le gouvernement a créé les habitations à loyer modique (HLM) pour répondre au besoin de se loger des personnes et familles à faible revenu.	Des membres de la communauté ont constaté un besoin dans leur milieu et ont mis sur pied des OBNL pour répondre aux besoins de logements de personnes fragilisées en raison de contraintes sociales, de santé ou économiques.	Les personnes ont éprouvé un besoin et se sont associées pour répondre à leur besoin de se loger convenablement à coût abordable.	Des membres de la communauté et les personnes directement concernées se sont regroupés pour répondre à leur besoin de se loger convenablement à coût abordable et d’avoir accès à des services.
<p>Les HLM sont gérées par les Offices municipaux d’habitation (OMH).</p> <p>Le conseil d’administration des OMH est composé de personnes déléguées par la ville, de personnes nommées par le ministre responsable de l’habitation et de 2 représentants des locataires élus par les locataires.</p> <p>Les locataires peuvent se regrouper dans des associations de locataires</p>	<p>Les locataires sont membres de leur OBNL. Ils participent aux assemblées générales, ils votent et élisent leurs représentants au conseil d’administration.</p> <p>Les OBNL sont gérés par des conseils d’administration formés majoritairement de personnes qui n’habitent pas l’OBNL (citoyens du quartier, intervenants sociaux, etc.) et</p>	<p>Les locataires sont membres de leur coopérative. Ils participent aux assemblées générales et élisent parmi eux les membres du conseil d’administration.</p> <p>Les administrateurs sont locataires de la coopérative. Les membres mettent sur pied des comités pour partager les responsabilités.</p> <p>Les membres gèrent ensemble les affaires de la coopérative. Ils participent à</p>	<p>Les coopératives de solidarité regroupent au moins 2 catégories de membres parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• membres utilisateurs</li> <li>• membres travailleurs</li> <li>• membres de soutien.</li> </ul> <p>La majorité des administrateurs sont des membres qui vivent dans la coopérative. Le nombre d’administrateurs élus parmi les membres de soutien ne peut excéder le tiers du</p>

pour faire part de leurs demandes aux OMH et organiser des activités dans leur milieu.	de 2 ou 3 locataires élus par les membres.	la prise de décision en assemblée générale, au conseil d’administration et dans les comités.	nombre total des administrateurs de la coopérative.
Les HLM sont destinées aux ménages à faibles revenus.	<p>Les OBNL fournissent du logement permanent ou de l’hébergement temporaire à des personnes à faible revenu, de même qu’à des groupes présentant des problématiques particulières.</p> <p>Ils offrent des services adaptés à leurs résidents.</p>	<p>Les coopératives accueillent une mixité de clientèles : des ménages ayant de faibles ou de bons revenus, des familles, des couples, des personnes seules, des personnes immigrantes, etc. Certaines coopératives rejoignent une clientèle particulière. par exemple : personnes âgées autonomes, personnes handicapées, etc.</p>	<p>Les coopératives de solidarité fournissent à leurs membres utilisateurs des logements et autres services connexes, regroupent des membres de soutien qui ont un intérêt dans l’atteinte des objets de la coopérative et des membres et éventuellement des membres travailleurs.</p> <p>Ils rejoignent des clientèles particulières par exemple : des personnes âgées en légère perte d’autonomie, des personnes ayant des problèmes de santé mentale, etc.</p>
Le loyer des HLM varie selon le revenu des personnes : les	Certains ménages peuvent avoir droit à une aide pour	Certains ménages peuvent avoir droit à une aide pour	Certains ménages peuvent avoir droit à une aide pour

résidents consacrent 25% de leurs revenus au paiement du loyer.	payer le loyer. S'ils obtiennent un logement à loyer modique dans un OBNL, ils paieront 25% de leurs revenus.	payer le loyer. S'ils obtiennent un logement à loyer modique dans une coopérative, ils paieront 25% de leurs revenus.	payer le loyer. S'ils obtiennent un logement à loyer modique dans une coopérative, ils paieront 25% de leurs revenus.
---	---	---	---

Patrick-André Lavoie  
 Coordonnateur – Secteur développement et services techniques

## ANNEXE « G »

### Note de Denis Carrier à Jean Gauvin en date du 26 juillet

Bonjour monsieur Gauvin.

Un mot pour vous dire que j'ai apprécié la pertinence de vos interventions lors de la réunion du Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève qui s'est tenue dans l'église même, le 5 juillet dernier. Vous avez essayé sans succès de faire émerger un consensus pour que l'on puisse dire d'une seule voix ce que l'on souhaite pour l'avenir de Sainte-Geneviève qui a toujours le statut d'église excédentaire pour l'assemblée de fabrique et pour le diocèse qui manque de prêtres et qui fait face à une diminution constante de la pratique religieuse. Impossibilité du consensus découle du fait qu'il y avait autant d'opinions différentes que de personnes présentes. Vous avez à quelques reprises proposé d'appuyer ma proposition de créer une coopérative de solidarité sociale. Les appuis ont été timides. Pour ma part, je persiste à dire que l'hypothèse de création d'une coopérative de solidarité sociale serait un bon instrument pour prendre possession du lieu de culte, des locaux qui logent les organismes communautaires qui font de la pastorale sociale, des terrains contigus et bénéficier des revenus de la location du clocher qui sert de support pour les antennes de communication pour les réseaux cellulaires. En complément, la coopérative de solidarité pourrait servir d'assise pour développer du logement social. Je viens de parler à mon ami Jack Lavoie, on a abordé la question de profiter de l'acoustique de l'église pour faire des concerts.

J'ai tardé à vous envoyer le présent courriel. Il y a encore de la place pour des réflexions.

## ANNEXE « H »

### Lettre de Jean Gauvin, président du Comité à André Duval, président du Conseil de Fabrique en date du 10 avril

Québec, 10 avril 2021

**P paroisse Notre-Dame-de-Foy**

**M. l'Abbé Denis Cadrin**, responsable de l'administration et administrateur pastoral

**M. André Duval**, président du Conseil de Fabrique

**M. Marc Lavoie**, directeur général

OBJET : Avenir de l'Église Sainte-Geneviève

Messieurs,

Par la présente, les membres du Comité de sauvegarde de l'église Sainte-Geneviève, qui travaillent depuis plus de deux ans à chercher des solutions constructives et réalistes dans le but de sauvegarder et développer ledit lieu, souhaitent vous signifier officiellement l'intérêt du comité à vous proposer un projet pour l'avenir de l'église de l'avenue d'Amours et de son site.

Le comité est formé de paroissiens engagés et enracinés dans leur milieu qui ont à cœur de préserver des activités de culte de proximité dans le quartier et d'assurer la poursuite de la vocation sociale, solidaire et communautaire du site.

Pour explorer toutes les options possibles, le comité compte déjà sur le soutien de plusieurs partenaires, notamment le groupe de ressources techniques SO-SACO, ainsi qu'une organisatrice communautaire du CIUSSCN, travaillant avec nous depuis déjà quelques mois.

Bien que l'actuelle pandémie ait ralenti les échanges entre les personnes impliquées, la volonté et l'ardeur des membres du comité n'ont pas fléchi. Les premiers mois de 2021, avec l'arrivée de nouvelles personnes au sein du Conseil de fabrique et des collaborations réussies - grâce particulièrement à l'écoute et à la solidarité de l'Abbé Cadrin que nous souhaitons notamment souligner - nous ont permis de constater une volonté encourageante de collaborer et de travailler tous ensemble.

Nous solliciterons sous peu une rencontre avec vous pour vous présenter le fruit des réflexions issues de la concertation des paroissiens mobilisés sur cet enjeu et sur l'analyse des options qui pourraient voir le jour.

Au plaisir de se parler de vive voix bientôt.

Veillez, messieurs, accepter nos salutations les meilleures,

**ANNEXE « I »**

**Lettre de réponse de Duval, président de Fabrique Notre-Dame-de-Foy en date du 17 avril**

Bonjour messieurs:

En premier lieu, je veux m'excuser du délai pris pour vous répondre. Votre note avait été envoyée à mon ancienne adresse courriel qui n'existe plus.

À tout événement, je vous remercie pour votre lettre. Elle démontre tout l'intérêt que vous avez envers votre église et son milieu.

Oui, l'église Ste-Geneviève est désignée comme une église pouvant être vendue selon notre PDI. Toutefois, il n'est pas dans nos plans actuels de procéder à une vente d'ici quelques années. Comme on dit souvent, beaucoup d'eau va passer sous les ponts avant qu'une action (à décider à ce moment-là) ne soit prise. De plus, nous aurons bientôt un nouveau curé pour remplacer monsieur l'abbé Cadrin et nous sommes en processus de regroupement pastoral avec la paroisse La-Transfiguration-du-Seigneur. Nous ne pouvons présumer pour le moment de tout ce qui pourrait advenir suite à ces nouvelles perspectives.

Vous parlez d'une rencontre dans votre lettre. Nous serons des plus heureux d'y participer, de préférence en "présentiel" (à défaut d'un meilleur mot). Toutefois, considérant la pandémie, l'arrivée prochaine du nouveau curé et les travaux sur le regroupement pastoral, nous aimerions reporter de quelques mois cette rencontre.

Cordialement,

**ANNEXE « J »**

### **Compte-rendu du 5 juillet**

#### **COMPTE - RENDU**

Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève

Église Sainte-Geneviève

Lundi 5 juillet 2021 à 15 h 30

**Participants :** Jean Gauvin, président; Florent Gagné, Charlotte Laplante Bourque, Claude Bourque, Mario Vézina, Daniel Allard, Denis Carrier, Rosaire Pelletier, Antonin Dufour, Guy Dethurens

#### **1. Mot de bienvenu par Jean Gauvin, président**

On souligne particulièrement la présence de Charlotte Laplante Bourque.

Mme Montminy a prévenu de son absence.

Mettons l'accent sur l'appréciation du rapport de Patrick-André Lavoie.

#### **2. Prière par Mario Vézina**

#### **3. Mrs Claude-Étienne Valois et Serge Alain sont invités à nous partager, en quelques minutes, leur vision de l'utilisation des lieux suite à des représentations que M. Valois a faites auprès de Marc Lavoie.**



#### **4. Partages de démarches supplémentaires faites et ayant cours par :**

- a. Jean Gauvin a remis une lettre d’appréciation à Patrick-André Lavoie pour son projet de réflexion daté du 15 juin 2021<sup>1</sup>**
- b. Rosaire Pelletier nous parle d’un échange qu’il a eu avec Jean-Luc Lavoie, marguillier.**
- c. Daniel Allard nous parle de ses rencontres avec des garderies avoisinantes.**
- d. Denis Carrier nous parle de sa récente rencontre avec La Courtepointe, en compagnie de Daniel Allard, et de leur ouverture à devenir membre d’une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l’église et la développer.**
- e. Charlotte Laplante Bourque mentionne que le comptoir alimentaire Saint-Vincent, qui s’est installé plus adéquatement à Saint-Benoît, a obtenu un support financier de la Ville.**
- f. Antonin Dufour partage des infos sur le potentiel de développement d’habitation.**
- g. Mario Vézina mentionne quelques-unes des nouvelles actions qu’il supporte pour améliorer le Culte.**
- h. Guy Dethurens nous ramène au sujet du jour, soit les choix que nous propose Patrick-André.**

---

1

**Jean Gauvin** (Lettre du 24 juin adressée à Patrick-André Lavoie)  
Bonjour monsieur Lavoie,

J’ai bien reçu votre courriel et pris connaissance du contenu de chacun des tableaux que vous avez préparés avec minutie et très grande compétence. Je crois que vous avez su synthétiser l’ensemble de nos réflexions et nous exposer clairement les facteurs positifs et négatifs à considérer aux fins d’arrêter notre choix sur 1, 2 ou 3 projets à soumettre éventuellement, d’abord à nos membres, ensuite à la Fabrique. Je vous en félicite et vous en remercie.

La prochaine étape m’apparaît devoir être une rencontre des membres du comité et l’analyse des divers tableaux afin d’en arriver enfin à un consensus sur un choix de projets. J’espère qu’une telle rencontre pourra être tenue, malgré la période estivale, dans un avenir assez rapproché.

En effet, les orientations du Diocèse de Québec, en ce qui concerne notamment les églises réparties sur le territoire de Ste-Foy, Cap-Rouge, St-Augustin, Ste-Catherine, seraient de se départir de plusieurs d’entre elles à plus ou moins brève échéance afin d’en arriver à en conserver au culte que quelques-unes, sinon qu’une seule, d’ici possiblement quelque 5 à 10 ans, considérant la nouvelle organisation de l’administration des services religieux sur ce territoire conçue et décidée depuis janvier par l’archevêché.

Salutations et bonnes vacances,  
Jean Gauvin

## 5. Projet de Patrick-André Lavoie

- a. À tour de rôle, chacun <sup>2</sup> est invité à donner ses commentaires. Voici quelques éléments qui en ressortent :
  - i. Précisons ce que les paroissiens veulent afin que Patrick-André nous aide à le réaliser.
    1. Enrichir la pastorale sociale et spirituelle, tout en gardant les installations actuelles, et, si nécessaire, avoir de l'habitation, tant ce faire ce peu, pour couvrir ses frais et élargir l'activité communautaire.
  - ii. Allons un peu plus loin avec la Courtepointe, pour concrétiser leur acceptabilité d'une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l'église.
- b. Des commentaires divers émergent pour signaler que la Paroisse est propriétaire et que le diocèse a besoin d'argent. De plus, la Ville a besoin du stationnement et est soucieuse de l'environnement de son parc.

6. Allons-nous avec Patrick-André Lavoie, oui ou non ? Si oui, quelle approche privilégions-nous ? La démarche du point 5. a. ii.

7. Fin rapide de la rencontre, car on avait déjà dépassé l'heure de fin de <sup>3</sup>/<sub>4</sub> d'heure.

---

2

### Mario Vézina

Suite aux intentions formulées par Chantelait et La Courtepointe de se relocaliser, et surtout de cette dernière, je constate que la porte de sortie est de l'habitation et sans sauvetage de l'église compte tenu des règles de construction dans un contexte de réaménagement et des espaces en hauteur peu attrayante pour une modification économique.

Pour ce qui est du culte, l'orientation de la paroisse va vers son désengagement de Sainte-Geneviève et le peu de pratiquants n'en fait pas le poids.

Donc, le terrain est la seule valeur et le meilleur propriétaire serait la ville. Tout autre propriétaire, incluant une coop, ça sera en vue de l'habitation, ce qui change l'environnement et la mission.

Une autre possibilité pourrait marier toutes les solutions, ça serait qu'ÉVA acquiert l'église. L'église continuerait d'être vivant et prendrait de l'expansion et nous pourrions possiblement louer un espace pour se réunir le samedi.

Enfin, je ne vois plus ma fécondité dans ces démarches. J'ai l'impression de perdre mon temps et devoir me battre, même avec ma famille. Je m'oriente donc vers de la pastorale sociale et spirituelle dans mon entourage et mon quartier avec ceux qui le désirent, tout en étant prioritairement disponible pour ma famille.

D'autre part, j'appuierai toujours le comité de sauvegarde et je suis fier de sa présence et de ses succès. Néanmoins, son futur doit avoir l'aval de l'assemblée de fabrique et le support des paroissiens.

**Addenda – Note de Denis Carrier en date du 29 juillet**

Bonjour Mario.

En lisant le compte-rendu de notre réunion du 26 juillet, je constate qu'il y a beaucoup de choses intéressantes. Par exemple tu donnes une idée des revenus et des dépenses liées à Sainte-Geneviève. On constate qu'on n'est pas loin d'atteindre la couverture des coûts totaux. Pour ma part lorsque je propose la mise sur pied d'une coopérative de solidarité sociale on me répond qu'on n'a pas de projet concret pour justifier la démarche. En y réfléchissant bien, c'est ça le projet, mettre sur pied une coopérative de solidarité sociale pour prendre possession du lieu de culte, ses dépendances et son terrain par les utilisateurs que sont les participants aux messes, les organismes communautaires et leurs membres. Le défi, c'est de convaincre le plus de monde possible pour embarquer dans le projet en devenant membre de la coopérative ce qui devient un appui ferme au projet. Les membres vont avoir le droit de parole pour améliorer le projet, le rendre le plus pertinent possible et ajouter des sources de revenus pour le rendre le plus rentable possible. Cela peut se faire par la bonification des services rendus par les organismes communautaires pour répondre aux besoins de la communauté élargie. On peut ajouter que l'église pourrait se transformer en temple de la musique pour des spectacles éphémères, à temps partiel. Je pourrais illustrer le propos en mentionnant le concert de Notre Band après la messe en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de commentaires positifs concernant mon interprétation de Gens du pays. Je peux dire merci pour les compliments, mais je dois les partager avec les musiciens présents et le ou les initiateurs de l'événement qui ont également eu des commentaires positifs. Si je pousse plus loin, en lien avec le projet de coopérative de solidarité, cela laisse de la place aux musiciens qui peuvent devenir membres de la coopérative. Enfin, il faut nourrir la faisabilité de la coopérative avec des experts en la matière, ce que je ne suis pas. C'est là que je pense que Patrick-André peut nous aider. Je pense également qu'on peut solliciter la Caisse Desjardins de Sainte-Foy qui a des budgets disponibles et de l'expertise pour supporter des projets communautaires. C'est ce que j'ai appris par le président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Charlesbourg. Face à l'assemblée de fabrique et au diocèse qui ont la loi des fabriques pour appuyer et exercer leurs décisions, il faut opposer un nombre important d'utilisateurs qui veulent reprendre possession d'une valeur patrimoniale qu'ils ont déjà payée dans un passé pas si lointain. Si je veux ajouter un support moral à mon propos, je pense au Pape François qui a écrit au cardinal Marc Ouellet qu'il faut cesser l'approche cléricale pour écouter les connaissances des laïcs qui dans le cas qui nous occupe, veulent développer l'esprit communautaire par l'entraide et la solidarité qui peut donner le goût, en complément, de se réunir pour prier ensemble dans des cérémonies eucharistiques stimulantes.

Je termine en disant «Amen», en pensant à la communauté du même nom, voisine de Sainte-Geneviève, qui embellit les cérémonies liturgiques depuis un certain temps pour le plus grand plaisir des participants. Nous avons besoin de cérémonies intéressantes.

**Addenda – Note de Florent Gagné en date du 29 juillet**

Bravo Denis,

Je partage tes commentaires particulièrement ta position sur la coopérative de solidarité sociale. À mon avis c'est le pas dans la bonne direction. Comme je suis sur la route on s'en reparle bientôt.

Je me rends en Gaspésie pour les funérailles d'un de mes frères.

ANNEXE « M »

**Addenda – Note de Jean Gauvin en date du 29 juillet**

Félicitations et un très gros merci à Denis pour cette proposition qui me semble résumer toutes les étapes à franchir et toutes les possibilités qui peuvent être greffées à la création d'une coopérative de solidarité sociale: ouverture au « membership » des paroissiens, des organismes communautaires désireux d'y tenir leurs activités et de toute autre organisation, personne morale ou physique, bref de quiconque voulant participer à la sauvegarde de l'église et son terrain, pour qu'elle en devienne propriétaire; voici en définitive le réel objectif qui doit en premier lieu être atteint et une condition essentielle à la réalisation de tout autre projet.

Denis a raison: le but de la création de la coopérative de solidarité sociale, c'est précisément d'acquérir l'église et son terrain pour en faire profiter la communauté, ses organismes, les paroissiens et les diverses clientèles intéressées.

Je suggère donc que cette proposition de Denis vienne compléter, sous forme d'addenda, le procès-verbal admirablement pondu par Mario des propos souvent dépourvus de lien, quoique néanmoins intéressants, avec la question précise qui devait faire l'objet de cette rencontre, et qui ne nous ont alors pas permis d'en dégager une vraie réponse nous autorisant à passer finalement à une nouvelle étape.

ANNEXE « N »

**Addenda – Note de Mario Vézina en date du 29 juillet**

Merci Jean pour ce commentaire éclairant. Je vais l'ajouter au compte rendu.

Là, je crois qu'on avance...

ANNEXE « M »

**Addenda – Note de Daniel Allard en date du 30 juillet**

Je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Je priorise et préfère courir après M. Bernier de la Courtepointe.

**Addenda – Commentaire de Rosaire Pelletier en date du 31 juillet**

Notre préoccupation doit être de remplir l'église.

**Addenda – Note de Charlotte et Claude Bourque en date du 3 août**

Bonjour Mario

J'ai lu en détail toute la documentation que tu as expédiée relativement aux diverses étapes qu'envisage le Comité de sauvegarde pour sortir de l'impasse dans laquelle, hélas, les membres que nous sommes avons piétiné.

Pour ma part, parmi toutes les suggestions émises depuis qu'il nous a fallu mettre de côté notre désir de conserver notre église avec un simple ajout d'un autre secteur à la pastorale sociale, parmi donc les hypothèses émises je retiens celle d'une coopérative de solidarité sociale. Celle-ci deviendrait en quelque sorte gérante de l'utilisation de notre église.

Il semble en effet, que toutes les autres suggestions émises au cours de nos interminables conciliabules ont savamment démontré qu'elles relevaient des utopies, des naïvetés ou des rêves tout roses qu'il importe d'oublier.

Nous nous entendons tous sur un désir commun soit celui de conserver à notre église l'élément premier de sa vocation soit celui de maintenir un quelconque espace réservé au culte. Pour le reste, il nous est nécessaire de convenir, puisqu'il faut parler finances, que les solutions pour boucler ne sont pas légion ni toutes satisfaisantes. C'est une lapalissade d'évoquer que le diocèse entend se dégager de la charge de plusieurs de ses temples. Le nôtre pourrait gagner sa survie me semble-t-il avec ce projet de coopérative de solidarité sociale. Nous avons un précieux atout avec la présence et la solvabilité de la Courtepointe.

Il me semble téméraire de tergiverser encore et encore avec le risque que d'autres décident à notre place ou que, faute de connaître leur avenir dans nos locaux, nos organismes de pastorale sociale dûment installés ici, songent à lorgner vers des espaces qui leur assureraient une sécurité de logement qu'ils ne peuvent ressentir chez nous en raison peut-être de nos tergiversations.

Je donne donc ici ma pleine adhésion à la suggestion d'une coopérative de solidarité sociale et je remercie et félicite ceux qui ont gardé jusqu'ici le cap sur l'espérance, s'y sont investis et ont accouché d'une suggestion qui laisse entrevoir la fin de ce qui commençait à ressembler à un cauchemar. Claude partage cette opinion.